

CHAP'actu

Mensuel d'information municipale / **Janvier 2022**

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur www.lachapellethouarault.fr
Et sur la page Facebook / **La Chapelle-Thouarault**

N°98



■ ÉDITO DE MADAME ARMAND, MAIRE DE LA CHAPELLE-THOUARAUULT

2022 démarre avec encore l'ombre des difficultés sanitaires que nous vivons depuis bientôt 2 ans. Nous avons affronté ensemble cette situation, parce qu'il le faut bien et sans nous décourager. Chaque moment où cela a été possible, nous avons pu nous réunir et continuer à organiser des actions collectives.

En 2021, nous avons accueilli un éco pâturage dans la coulée verte, implanté un verger municipal à La Vallée, proposé un atelier d'abris à hérisson en partenariat avec la LPO.

Nous avons permis l'installation de l'association « Le Pas de côté » à Le Panais, un projet de verger, de maraîchage et d'autres activités permettant un partage et une transmission à la population.

Côté culture, nous vous avons proposé 4 expositions photos dans la salle du conseil, accueilli la rediffusion d'un opéra à la salle Socio-culturelle.

La commune a créé une résidence d'artiste au 1 rue des Rochers où Nino's, peintre et sculpteur, s'est installé.

Un city stade pour tous a été implanté au printemps. Nous avons accompagné les actions des associations communales et intercommunales. De nombreuses animations ont été proposées aux plus jeunes via le centre de loisirs et la bibliothèque. Nous avons enfin pu nous réunir pour un moment festif, malgré la conjoncture, au marché de Noël où vous avez été nombreux à profiter de la présence des artisans et des associations.

En 2022, nous continuerons d'accompagner les actions de nos associations sportives, culturelles et sociales.

Nous poursuivrons notre collaboration avec l'agence d'architecture Rhizome pour la future médiathèque et nous vous inviterons à venir la découvrir en images prochainement.

Les projets de densification urbaine dans le village feront l'objet de réunions publiques.

Les locataires de la maison sénior prendront possession de leurs logements fin février et les travaux d'aménagement extérieurs seront finis dans la foulée.

Un verger communal agrandi à La Vallée va voir le jour, un projet de mini forêt sur parcelle communale, le nommage de nos bâtiments communaux... autant de projets qui solliciteront votre avis et/ou votre présence lors d'ateliers participatifs.

Une ombrière photovoltaïque va être installée sur le parking de la salle Socio-culturelle.

Notre cadre de vie reste une priorité communale. Les espaces verts, le patrimoine arboré font la richesse de notre village. Ils font l'objet d'un suivi attentif par les élus et les agents en charge, avec le support de l'ONF.

Cette année, nous accueillerons le jury national des villes et villages fleuris pour l'obtention de la 4ème fleur.

2022 sera l'année du Comice Agricole à La Chapelle-Thouarault, l'occasion de se réunir autour de nos agriculteurs. Le thème sera celui du partage autour de valeurs communes.

Une nouvelle année redémarre, nous permettant, nous l'espérons, de nous revoir plus souvent et de partager des moments et des idées pour construire le futur de La Chapelle-Thouarault.

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2022.

■ DÉFI ECOSYSTEM

Cette année, la classe de CM1-CM2 et la classe de CM2 travaillent sur le défi Ecosystem.

Beaucoup d'écoles de France y participent. Tous les 1000 défis validés, l'association « Électriciens sans frontières » part dans d'autres pays du monde pour y installer de l'électricité.

Le premier voyage se fera dans un village du Burkina-Faso. Pour nous les élèves, le but est d'apprendre à économiser les matières premières et à mieux consommer. Nous vous donnons quelques conseils pour mieux consommer :

- Donnez vos appareils électriques que vous ne voulez plus, mais qui marchent encore,
 - Réparez-les au lieu de les jeter, si possible,
 - Si c'est impossible, recyclez-les au bon endroit : à l'entrée des magasins pour les petits appareils électriques, les piles ou les cartouches.
- Ne mettez surtout pas ces objets dans la poubelle jaune.

Ecrit par Salomé, Noa et Thaïs.

■ FÊTES DE FIN D'ANNÉE À L'ÉCOLE ROGER BEAULIEU

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion pour tout un chacun de partager avec son prochain et notamment les personnes dans le besoin. L'équipe enseignante a choisi de mettre l'accent sur la solidarité et la fraternité en mettant en place un calendrier de l'avant Noël inversé sous la forme d'une collecte journalière au profit d'une association.

Pour la seconde année, l'école ROGER BEAULIEU a à cœur de mettre en avant cette notion de partage auprès de ses élèves. Après l'association Tabitha solidarité en 2020-2021, ce sont les Restos du cœur de Montfort-sur-Meu qui ont bénéficié cette année de la générosité des élèves et de leurs familles.

Chaque enfant a eu la possibilité durant le mois de décembre, s'il le souhaitait, de faire un don (denrées alimentaires ou produits d'hygiène) et de le déposer dans la hotte du Père Noël. Le jeudi 16 décembre, un membre des Restos du cœur est venu collecter les dons qui seront acheminés vers Montfort-sur-Meu.

Cette année encore, la hotte du Père Noël était pleine ! Les enseignantes sont fières de la solidarité dont ont fait preuve leurs élèves et tiennent à vous remercier au nom de l'association. Nous vous souhaitons une très bonne nouvelle année !



© R. Nobley

La Hotte du père Noël après seulement une semaine de collecte !

■ INSTALLATION DES CAPTEURS CO2 DANS LES CLASSES

La municipalité a fait le choix, en décembre dernier, d'équiper les classes de l'école maternelle et élémentaire, de capteurs CO2. Ces capteurs ne détectent pas directement le Covid dans l'air, mais mesurent le niveau de concentration de dioxyde de carbone dans l'air et alertent visuellement les occupants lorsqu'il est temps d'aérer pour renouveler l'air intérieur et lutter contre la propagation du virus.

À ce jour, 4 classes sur les 8 sont équipées. Il est prévu, d'équiper le reste des classes et autres pièces dans les prochaines semaines.

■ UNE NOUVELLE SCULPTURE DE TONY ASARO À LA BIBLIOTHÈQUE

Une ambiance fantastique règne à la bibliothèque grâce à la nouvelle sculpture de l'artiste résident de la Chapelle-Thouarault : Tony Asaro, connu sous le pseudonyme de Nino's. Son œuvre ci-contre intitulée "Le détenteur de la sagesse" plonge les visiteurs dans l'univers de la science-fiction des livres déposés à ses pattes. Mais, pour les plus curieux, cette sculpture cache aussi une énigme : serez-vous capable de trouver qui se cache derrière les citations inscrites sur l'œuvre ?

Afin de voir cet aigle impressionnant aux ailes déployées et trouver les réponses à l'énigme, vous pouvez passer à la bibliothèque aux horaires suivants :

- Mercredi de 10h à 12h - 16h à 19h,
- Vendredi de 15h30 à 18h30,
- Samedi de 10h à 12h.

Passé sanitaire obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois.

Attention, le masque devient obligatoire à partir de 6 ans.



© Mairie de la Chapelle-Thouarault

■ LE PASS CULTURE À PARTIR DE 15 ANS

Le « Pass Culture », qui offre 300 euros à dépenser pour les jeunes de 18 ans, est étendu depuis le 1er janvier aux adolescents de plus de 15 ans. Il sera également renforcé par des financements en classe à partir de la quatrième.

Les jeunes, scolarisés ou non, qui en font la demande, pourront bénéficier de 20 euros l'année de leurs 15 ans, 30 euros l'année de leurs 16 ans et 30 euros l'année de leurs 17 ans.

La somme allouée peut être reportée d'une année sur l'autre si elle n'est pas totalement dépensée.

Au total, le dispositif permet aux jeunes d'avoir accès à 380 euros de produits et activités culturels.

En savoir plus : <https://www.gouvernement.fr/le-pass-culture-etendu-aux-jeunes-de-15-a-17-ans>

■ L'ACTU DU CCB !

Malgré le contexte sanitaire, le CCB se porte très bien. Près de 240 licenciés pratiquent leur sport favori (+20% par rapport à 2019). L'équipe de salariés et de bénévoles sont à pieds d'œuvre pour animer et organiser les entraînements et les matchs chaque semaine. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour nous donner un coup de main. Le 17 décembre dernier, Le CCB a distribué gratuitement l'album MyVignette à tous ses adhérents. Une organisation au top des bénévoles a permis de photographier l'ensemble de nos adhérents individuellement et par équipes. Les vignettes sont actuellement en vente dans la boulangerie et au Proxi de la Chapelle Thouarault ainsi qu'à la boulangerie et Votre marché chez Fredo à Cintré.

Plusieurs manifestations sont prévues en 2022. Galette des rois, opérations bois, journée nationale du mini basket les 4 et 5 juin prochain. Réservez déjà votre weekend ! Contact : chapellecintrebasket@gmail.com.



©CCB

■ ENVIE DE VOUS DÉPENSER OU DE VOUS RELAXER APRÈS LES FÊTES ?

Il est encore possible de vous inscrire aux cours de Fitness, de Pilates/Stretching et/ou de Yoga en cours d'année. Le coût d'inscription sera au prorata de l'adhésion annuelle. Reprise des cours le 3 janvier.

À l'étage de la salle de sport :

- le lundi : Fitness de 19h15 à 20h15 – Pilates/Stretching de 20h30 à 21h30,

- le mercredi : Fitness de 20h30 à 21h30.

Les cours de fitness varient toutes les 3 semaines alternant renforcement musculaire, zumba®, step, cardio-training, strong®, cardio-boxing...

À la salle du Haut-Village : le vendredi : Yoga de 17h à 18h.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement : afclachapelle@gmail.com, 0612614286 ou sur place, avant les cours. Nous pourrions ainsi vous proposer de tester gratuitement 2 d'entre eux. Et en attendant, le bureau de l'Association Fitness Club présente à toutes ses adhérentes et à leur famille une année 2022 pleine de joie, de réussite et de vitalité ! Sportivement, l'AFC.



©AFC

■ ASSOCIATION VIÊT TÀI CHI

Prenez soin de vous en découvrant le Qi Gong en 2022 !

Il reste quelques places au cours de qi gong qui a lieu chaque lundi soir de 18H30 à 19H30 dans la salle Socio-culturelle.

Cette pratique, appelée parfois gymnastique chinoise, est un véritable art de santé. Elle englobe un travail du corps, de l'esprit et du souffle afin de réguler au mieux les tensions qu'elles soient physiques ou mentales. Le Qi Gong est une pratique à la fois douce et puissante dans laquelle chacun, actif ou retraité, y puisera ce dont il aura besoin.

N'hésitez pas à venir faire un cours d'essai avec nous.

Renseignements et inscriptions auprès de Ghislaine Commault: 07.82.25.46.75 / vtcrennesouest@gmail.com.



©Philippe VAN

■ VENEZ DÉCOUVRIR LE FIT FOOT

À partir du mercredi 12 janvier sur Cintré, le fit foot verra le jour au sein de notre association, c'est une pratique dérivée du fitness à partir de la gestuelle du football, visant à la fois la découverte de l'activité, le bien-être et la forme physique.

Cette pratique sera animée par Louis MICHEL chaque mercredi soir avec une supervision de la ligue de Bretagne de Football durant deux mois. Contact Louis MICHEL : 06 48 69 50 44.



©FC HCC

■ L'ASSOCIATION AMPER LIVRE DES REPAS À DOMICILE

Repas cuisinés et variés livrés à la maison : plaisir et bonne santé au rendez-vous !

L'association AMPER livre des repas à domicile sur votre commune. Pouvoir rester le plus longtemps possible chez soi dans de bonnes conditions fait partie des principales préoccupations des seniors aujourd'hui. Mais le sujet de la bonne alimentation lorsque l'on est moins alerte ou que l'on n'a plus envie de cuisiner est encore mal appréhendé malgré son bénéfice sur le confort de vie.

En effet, de mauvaises habitudes alimentaires peuvent s'installer sans que l'on en prenne conscience (toujours les mêmes aliments, grignotage, repas sautés, carences).

La livraison régulière de repas constitue une réponse efficace à cette réalité. Pour plus d'informations : Tiphaine GERGAUD au 02 99 01 83 59 ou par mail prad@amper-asso.fr.



©AMPER

■ TROIS JEUNES PERMACULTEURS S'INSTALLENT À LE PANNAIS

Si vous êtes un habitué du chemin cyclo-piéton qui mène à Cintré, vous connaissez bien la maison et le terrain qui appartenaient à Clotilde Pivan, inoccupés depuis quelques années. Et si vous y êtes passé récemment, vous aurez remarqué que la vie y revient !

En effet, trois jeunes qui viennent de Rennes s'y sont installés depuis début décembre, avec le but d'y planter et faire pousser des légumes et des arbres fruitiers. Il y aura donc à terme la vente des produits du maraîchage et de la pépinière. Dès maintenant, ils proposent des œufs frais et jus de pomme à la vente sur place.

Gauthier, Hugo et Pauline ont aussi envie que ce lieu soit ouvert à tous et un lieu d'apprentissage et d'échanges.

Venez découvrir leurs propositions d'ateliers, visites et autres chantiers participatifs dans les mois à venir. Vous pouvez les suivre sur Facebook (Le Pas de Côté) pour vous tenir informés.

■ DES NOUVELLES DU VERGER

Pour compléter les pommiers greffés en février 2021 dernier, le groupe de travail composé d'élus et de citoyens a sélectionné plusieurs autres variétés de fruitiers à planter : des poiriers, des pêchers, des pruniers, des cerisiers, deux abricotiers et deux brugnoniers, et un cognassier sans oublier quelques variétés supplémentaires de pommiers.

Les agents du service technique ainsi que des volontaires préparent le terrain et la réalisation des trous pour les futures plantations.

Vous pouvez vous joindre à eux pour participer à ce projet et vous former à la plantation et au greffage :

- Le **samedi 22 janvier et le 05 février** à partir de 10h00 pour la préparation du terrain et la réalisation des trous pour les futures plantations,

- Le **mercredi 16 février** à partir de 14h00 pour la plantation des arbres fruitiers avec la participation du centre de loisirs et de l'espace jeunes.

Rendez-vous sur le terrain de la Vallée route de Cintré juste après le carrefour de la Ville aux Archers.



© D. Lebois

■ MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION AUX ABORDS DE LA VOIE FERRÉE

SNCF Réseau réalise des travaux d'entretien aux abords de la ligne Rennes - Brest. Ceux-ci se déroulent en semaine du lundi soir au vendredi matin de 21h30 à 6H00 dans notre commune du 24 janvier au 28 janvier 2022.

Cette opération consiste à maîtriser la végétation, afin d'éviter les chutes d'arbres et de branches sur la voie ferrée. Il s'agit pour SNCF Réseau, gestionnaire du réseau ferré national, de garantir la sécurité et la régularité des trains et de protéger les installations ferroviaires (caténaires, signalisation, télécommunications, etc...).

Ces travaux de rotobroyage génèrent du bruit lié au fonctionnement des engins. Les riverains ne devraient être dérangés qu'entre 1 et 2 nuits. Consciente des nuisances sonores occasionnées, SNCF Réseau remercie les riverains pour leur compréhension. Information : www.sncf-reseau.fr / Contact : maitrisevegetationbzh@reseau.sncf.fr.

■ ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2017, Rennes Métropole est chargée de l'exploitation, de l'entretien et de l'aménagement des rues et des routes communales et départementales sur le territoire des 43 communes.

L'entretien, l'exploitation et la rénovation de l'éclairage public en font partie.

Pour répondre à la nécessité de renouvellement des lampadaires à cause du vieillissement et aux enjeux environnementaux, un plan de rénovation de l'éclairage public de notre commune est établi et adopté pour les prochaines années :

- 2023 : Allée du Clos Briand et rue de l'église,

- 2024 : Rue des rochers,

- 2025 : Rue des Vignes.

■ SUCCÈS POUR LE MARCHÉ DE NOËL 2021

Malgré un temps incertain et un contexte sanitaire délicat, les visiteurs étaient nombreux ce dimanche matin 12 décembre au Marché de Noël 2021. Les artisans qui exposaient Salle du Conseil, toujours aussi créatifs, ont proposé des objets variés à petit prix, parfait pour finir ses achats de Noël ! À l'extérieur, des stands associatifs ou privés offraient une restauration rapide, parmi eux notre boulanger avait préparé un stand de gourmandises. Les commerçants ont participé au Marché en offrant un panier garni pour celui qui se rapprocherait le plus de son poids : Mme Colette Chuinard a été l'heureuse gagnante. Merci à eux pour cette participation. Betty avait organisé, comme tous les ans, un jeu pour les enfants et c'est le Père Noël en personne, mais oui, mais oui, qui leur a remis des sachets de friandises. Beaucoup de petits enfants ont pu faire une photo avec lui, merci Père Noël et à l'année prochaine! Bonne année à tous.



© C. Bourquet

■ NOUVELLE TARIFICATION DE L'EAU

Jeudi 16 décembre 2021, le conseil métropolitain a approuvé à l'unanimité la nouvelle tarification de l'eau, qui sera appliquée dès le 1er janvier 2022. Les nouveaux tarifs fixés concernent l'ensemble des redevances d'assainissement collectif, les redevances d'assainissement non collectif et les tarifs relatifs à la réception des dépotages de matières de vidange, de résidus graisseux et de sables pour les stations d'épuration.

Rennes Métropole a engagé en 2016 un processus d'harmonisation des tarifs de l'assainissement collectif afin de parvenir à un prix unique de l'eau en 2023. Ce processus conduit à fixer de nouveaux tarifs en 2022.

Extrait du communiqué de presse du jeudi 16 décembre 2021 Ville de Rennes / Rennes Métropole. Eloi Sevenou.

■ ATELIERS INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE

Dans le cadre du projet de l'initiative citoyenne européenne rennaise, 2 ateliers seront organisés le **21 et le 24 janvier** autour des thématiques de la culture et de l'alimentation durable pour discuter autour des idées déposées, pour savoir si elles peuvent être recevables juridiquement par la Commission européenne, et par quels moyens elles pourront mobiliser les Européens. Pour y participer, remplissez le formulaire d'inscription via ce lien : <https://fabriquecitoyenne.rennes.fr/project/initiative-citoyenne-europeenne/questionnaire/inscription-aux-ateliers>.



© Rennes Métropole

■ LE COVOITURAGE FAÇON STAR

Covoit'STAR, une application gratuite pour :

- **Les conducteurs pour** proposer une place dans sa voiture de manière régulière ou ponctuellement.

Les points cumulés par les conducteurs peuvent être transformés en cadeaux et bons d'achats sur la boutique fidélité STAR : fidelite.star.fr.

- Pour les passagers en trouvant une place en temps réel sur l'appli Covoit'STAR ou en organisant ses trajets réguliers à l'avance.

Questgo, une application gratuite de mise en relation

Elle met en relation les covoitureurs qui veulent organiser leurs trajets :

- Pour aller au travail, régulièrement ou ponctuellement,

- Pour se rendre à un événement sur le Grand Ouest.

Covoit'STAR est entièrement gratuit pour les passagers, et primée pour les conducteurs.

■ QUARTIER « LA NICHE AUX OISEAUX »

L'aménagement d'un des derniers îlots de ce quartier (entrée de la ZAC) consiste en la construction de maisons individuelles confiées à deux opérateurs :

- *Brocéliande Construction* (Bréal sous Montfort) pour la construction d'un ensemble de 5 maisons,

- *Maison Création* (Rennes) pour la construction d'un ensemble de 5 maisons.

Les deux programmes proposés répondent aux enjeux de densification tout en respectant une cohérence et une harmonie architecturale.



© Brocéliande construction

De plus, 4 lots libres de constructeurs sont proposés.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Territoires Rennes : Madame Bargain au 02 99 35 45 35.

■ MAISON SÉNIOR

Le chantier de construction de la maison Senior s'achèvera fin février et les premiers locataires arriveront à partir de début mars.

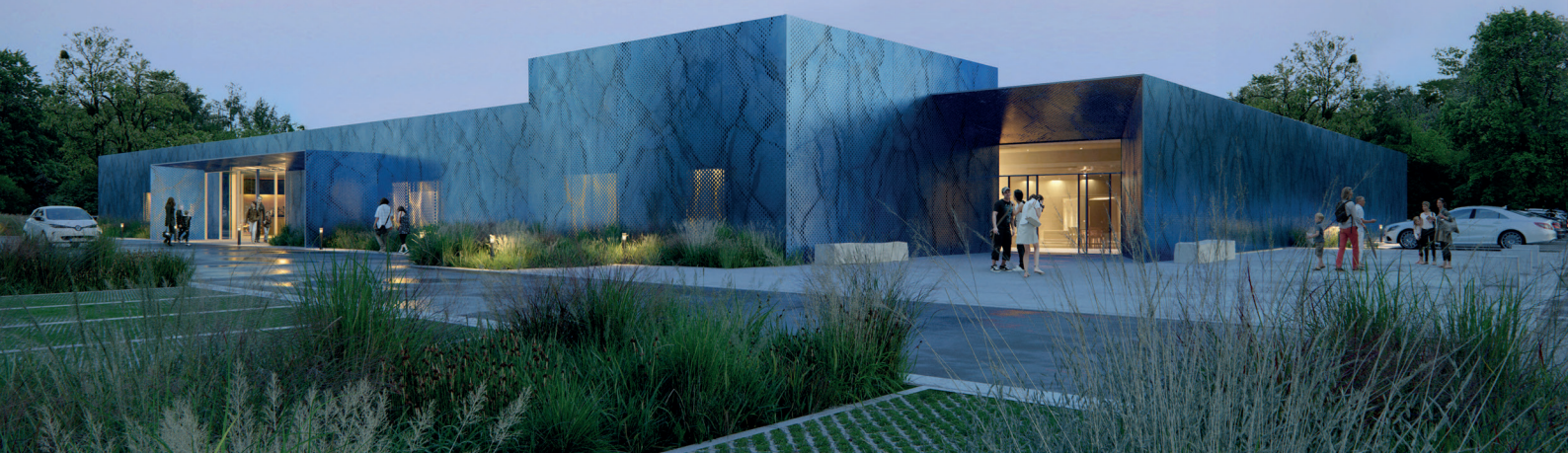
En fonction de l'évolution des conditions sanitaires, une inauguration est prévue le 03 mars avec la présence du bailleur Néotoa, les locataires, les élus et les représentants du département.

À ce jour, il reste deux appartements à louer et soumis à des conditions de revenus : un T2 et un T3.

Vous pouvez contacter la mairie pour plus d'information et pour constituer un dossier.



© Néotoa



■ CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL : LE NOUVEAU PROJET DÉVOILÉ

Les lignes du futur centre aquatique intercommunal, qui sera situé sur Rive Ouest, se dessinent. Dans le cadre du SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) Aqua Ouest, les villes de L'Hermitage, La Chapelle-Thouarault, Le Rheu, Montgermont, Pacé et Saint-Gilles se sont concertés pour coordonner ce projet intercommunal.

En décembre dernier, les maires des six communes concernées et des représentants de l'ordre des architectes d'Ille-et-Vilaine se sont réunis pour sélectionner le projet retenu. Ce choix faisait suite au concours de maîtrise d'œuvre, lancé à l'été, et auquel trois cabinets d'architecture avaient répondu. Le jury a retenu l'agence Dubuisson pour sa signature architecturale. Le bâtiment aux lignes épurées sera recouvert d'une « peau » en tôle bleutée perforée qui reproduit les mouvements de l'eau. Il sera conçu selon des orientations de haute qualité environnementale. Les travaux devraient débuter en 2023, après la validation du permis de construire et la sélection des entreprises choisies pour la construction.

L'équipement, qui devrait ouvrir ses portes début 2025, sera situé à proximité du château d'eau avenue des Touches. La ville de Pacé met gracieusement à disposition le terrain d'une surface de 8 600 m² au SIVU Aqua Ouest pour permettre la construction de cet équipement. L'ex-

ploitation sera confiée à un partenaire privé sous la forme d'une délégation de service public (DSP). Ce projet est né d'une volonté partagée de permettre aux enfants scolarisés d'apprendre à nager et d'apporter un équipement sportif et de loisirs, aujourd'hui inexistant sur le territoire. En 2020, un premier appel d'offres avait été passé. Celui-ci a été déclaré infructueux en raison de la seule proposition reçue qui présentait un coût trop élevé.

Equipements du centre aquatique

- Un bassin de 25 m, 5 couloirs
- Un bassin de loisirs de 150 m²
- Une aire de jeux aquatique
- Une pataugeoire
- Un toboggan
- Espace Balnéothérapie : Bassin balnéo, espace hydrothérapie, sauna, hammam et grotte de sel
- Une salle de fitness
- Un solarium végétal en extérieur

L'équipe pluridisciplinaire retenue

Architectes : Dubuisson - Bureaux d'études : MAP3, BE Garnier et Cube², Paysagiste : Format paysage - Acousticien : JP. Lamoureux - Economiste : BMF

Coût prévisionnel de l'opération

Environ 10 950 000 € TTC



Le bassin de 25 m avec 5 couloirs



Le toboggan avec une partie Fae vitrée sera visible de l'extérieur.



Le bassin de loisirs comportera une rivière dynamique.

Source et crédit photo : Mairie de Pacé, Vivre à Pacé n°141.



Parvis



Bassins



Solarium

Visitez virtuellement le centre aquatique en scannant ces QR codes avec votre smartphone

■ PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ordre du jour du Conseil Municipal du 12 janvier 2022 à 19h à la salle du conseil municipal

Urbanisme :

- ÉcoQuartier de la Niche aux Oiseaux : présentation du projet sur le lot 2.

Animation :

- Présentation d'un projet de ludothèque.

Finances / marchés :

- Ajustement des virements entre le budget principal et les budgets Cantine, CCAS et Garderie.

- Dépense d'investissement avant le vote du Budget principal 2022

Insertion :

- Convention 2022 avec l'Etape.

Délibérations

ÉcoQuartier de la Niche aux Oiseaux : présentation du projet

Présentation des projets de 2 promoteurs, travaillant en concertation sur l'îlot 2, situé à l'entrée de l'ÉcoQuartier de La Niche aux Oiseaux, et notamment sur de futures maisons mitoyennes : Brocéliande Construction et Maisons Créations. Diversité des formes (toits plats et toits en pentes, hauteurs différentes des constructions), tout en maintenant une harmonie, par exemple entre les différentes couleurs retenues. La surface moyenne des futures maisons est d'environ 100 m², chaque maison disposera d'un abri à vélos. Le programme sera mis à la vente en 2022 et les constructions sont prévues pour 2023.

Présentation d'un projet de ludothèque

Des représentants de la nouvelle association « Strike », M. Tony Delalande, Président, et Mme Jasmina Tregret ont présenté leur projet de ludothèque associative. Une enquête auprès des capelthouarains en décembre 2021 a montré une attente du public. Les objectifs de l'association « Strike » sont la convivialité, le partage, le respect, l'ouverture. Des partenariats pourront être noués avec l'école, l'ALSH et l'Espace Jeunes, le futur Conseil municipal des Jeunes et la future Médiathèque. Pour le lancement, une subvention municipale est sollicitée pour l'acquisition du fond de jeux initial.

Ajustement des participations du Budget principal 2021 aux budgets 2021 Garderie, Cantine, CCAS

Compte tenu des dépenses et des recettes effectivement réalisées en 2021, Mme Myriem TREHIN, Adjointe au Maire, propose de ramener la subvention du budget principal aux budgets annexes comme suit :

- Budget Garderie : de 16 440€ à 19 300€,

- Budget Cantine : de 84 740€ à 71 100€,

- Budget CCAS : de 53 000 € à 44 450€.

Dépense d'investissement avant le vote du Budget principal 2022

Les budgets primitifs du budget principal pour l'année 2022 seront soumis au vote du Conseil Municipal en fin de 1er trimestre 2022. Madame Myriem TREHIN, Adjointe au Maire, informe que des dépenses devront être engagées, avant ce vote, pour les besoins en investissement de la Commune notamment pour des opérations urgentes.

Il est proposé (comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales) d'autoriser Mme la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (soit 269 115€) avant le vote du Budget principal 2022.

Convention 2022 avec l'Etape

Il est proposé de reconduire la convention pour 2022 de partenariat entre la Commune et l'Association ETAPE dont les actions sont l'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi selon les modalités suivantes :

- le tarif horaire reste à 11.25€ par heure et par personne sur le chantier.

- volume de travaux correspondant à une activité de 1060 h pour 2022.

Les missions confiées à l'Etape comprennent l'entretien des espaces verts, des espaces publics, mais aussi la conception et la réalisation de petit patrimoine communal.

Les 2 prochaines dates prévisionnelles des conseils municipaux :

- le mercredi 23 février 2022 à 19h30,

- le mercredi 30 mars 2022 à 19h30.

Les conseils municipaux se déroulent à la mairie dans la salle du conseil municipal. Ils sont ouverts à toutes et à tous (en fonction des conditions sanitaires).



©Mairie de la Chapelle-Thouaraut

■ LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis 1er janvier 2022, les communes de la Métropole rennais sont concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme : c'est la dématérialisation de l'application du droit des sols (Démat ADS). 2 fondements juridiques encadrent le projet de dématérialisation, autour de la même échéance, le 1er janvier 2022 :

· L'article 62 de la loi ELAN prévoit que les communes devront être dotées de procédures dématérialisées pour recevoir et instruire les autorisations d'urbanisme.

· La saisine par voie électronique (SVE) permettra quant à elle aux usagers de saisir l'administration (État et collectivités territoriales) de manière dématérialisée, selon les modalités mises en œuvre (adresse électronique, formulaire de contact, téléservice...) dans le respect du cadre juridique général.

L'harmonisation des pratiques : une volonté des élus du territoire. Dans un souci de cohérence et d'harmonisation des pratiques, les élus du territoire ont fait le choix de mettre en place une procédure dématérialisée unique pour 40 communes du territoire. Aussi, il sera désormais possible de déposer numériquement un dossier d'autorisation d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme, etc.). Le dépôt de dossiers au format papier reste possible mais leur instruction sera menée de manière dématérialisée. C'est pourquoi, nous encourageons les porteurs de projet à utiliser le guichet numérique pour le dépôt de leurs autorisations. Un portail unique pour déposer vos dossiers numériques. Pour permettre la dématérialisation de l'ADS sur le territoire, un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) sera disponible au 1er janvier 2022 et permettra à toute personne de déposer un dossier d'autorisation de manière numérique. Ce portail est accessible depuis le site internet de chaque commune du territoire.

■ BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque La Chapelle-Thouarault

Place George C. Padgett
35590 La Chapelle-Thouarault

02 99 07 60 22

bibliotheque@lachellethouarault.fr

Fermeture du 25/12/21 au 02/01/22

■ SOCIAL

Point Accueil Emploi (PAE)

02 99 78 66 68 / pae@ville-lhermitage.fr

Association Domicile Emploi Service (ADES)

02 99 60 55 58 / ades.mordelles@orange.fr

C.D.A.S - Assistantes sociales / 02 22 93 67 50

■ MAIRIE

Place George C. Padgett 35590 La Chapelle-Thouarault

www.lachellethouarault.fr / mairie@lachellethouarault.fr

Tél : 02 99 07 61 41 / Urgence week-ends et jours fériés : 06 31 10 91 02



@Lachellethouarault

■ HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 14h - 18h / Mardi : 14h - 17h / Mercredi : 9h - 12h

Judi : 9h - 12h / Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Ouverture seulement le matin le Vendredi 24/12/21

■ PERMANENCES ÉLUS

Régine Armand, maire. **Permanence mairie : lundi 17h-18h**

Myriem Tréhin, 1^{ère} adjointe déléguée aux finances, aux affaires scolaires et périscolaires, à la jeunesse et à la communication.

Sur rendez-vous*.

Patrick Morre, 2^e adjoint délégué au cadre de vie, aux relations avec les associations, aux questions agricoles et à la voirie. **Sur rendez-vous***.

Christiane Bouquet, 3^e adjointe déléguée à la culture et aux affaires sociales. **Permanence mairie : lundi 17h-18h**

Jean Magand, 4^e adjoint délégué à l'urbanisme et projets d'aménagement, au développement durable, au patrimoine bâti communal et projets d'équipement, et aux terrains de sport et aires de jeux. **Sur rendez-vous***.

* Demandes de RDV par mail ou téléphone auprès de la mairie.

Prochain conseil municipal :
mercredi 23 février 2022 à 19h30

■ ÉTAT CIVIL DÉCEMBRE 2021

Décès

CHUINARD née JOSSET Guylène
le 6 décembre 2021

POISSON née PELHERBE Emilie
le 10 décembre 2021

CHAP'actu N°99

Février 2022

Merci de transmettre vos demandes de publication et vos photographies

avant le 11 février 2022 à :

communication@lachellethouarault.fr

■ NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17 / Pompiers : 18 / Samu : 15

Centre anti-poison : 02 99 59 22 22

Voirie metropole.rennes.fr/signalementvoirie

Dépannage Enedis : 09 726 750 35



Directrice de la publication :

Régine Armand / Mise en page et

Impression : Service communication

La Chapelle-Thouarault